|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2022Séance finale, Bucarest, 24 septembre 2022** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: 6** | **Document C22/22-F** |
| **14 septembre 2022** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| ADDENDUM 1 au onzIÈME RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF INDÉPENDANT POUR LES QUESTIONS DE GESTION (CCIG)**RAPPORT ANNUEL 2021/2022** |

J'ai l'honneur de transmettre aux États Membres du Conseil un rapport du Président du Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG).

 Houlin ZHAO
 Secrétaire général

|  |
| --- |
| **Résumé**Cet Addendum du onzième rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG) à l'intention du Conseil de l'UIT contient le rapport annuel détaillé du CCIG sur les activités menées en 2021 et 2022, qui sera présenté à la séance finale de la session de 2022 du Conseil, avant la Conférence de plénipotentiaires.En outre, le rapport contient l'avis du CCIG concernant le rapport du Vérificateur extérieur des comptes sur les états financiers pour 2021.**Suite à donner**Le Conseil est invité à **approuver** le rapport du CCIG, ainsi que les recommandations pour suite à donner par le secrétariat.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Références**[*Résolution 162*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-162-F.pdf) (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires; [*Décision 615*](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0132/en) du Conseil;Rapport annuels du CCIG:[*Document C12/44*](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0044/fr) (Premier rapport annuel du CCIG au Conseil);[*Document C13/65 + Corr.1*](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0065/fr) (Deuxième rapport annuel du CCIG au Conseil);[*Document C14/22 + Add.1*](http://www.itu.int/md/S14-CL-C-0022/fr) (Troisième rapport annuel du CCIG au Conseil);[*Document C15/22 + Add.1 et 2*](http://www.itu.int/md/S15-CL-C-0022/fr) (Quatrième rapport annuel du CCIG au Conseil);[*Document C16/22 + Add.1*](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0022/fr) (Cinquième rapport annuel du CCIG au Conseil);[*Document C17/22*](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0022/fr) (Sixième rapport annuel du CCIG au Conseil);[*Document C18/22 + Add.1*](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0022/fr) (Septième rapport annuel du CCIG au Conseil); [*Document C19/22*](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0022/en) (Huitième rapport annuel du CCIG au Conseil);[*Document C20/22*](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0022/en) (Neuvième rapport annuel du CCIG au Conseil)[*Document C21/22*](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0022/en) (Dixième rapport annuel du CCIG au Conseil)[*Document C22/22*](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0022/en) (Onzième rapport du CCIG au Conseil) |

# 1 ACTIVITÉS MENÉES PAR LE CCIG EN 2021-2022 et COMPOSITION DU COMITÉ

1.1 Dans son rapport à la session de mars 2022 du Conseil, le Comité a présenté ses vues sur le rapport du Vérificateur extérieur des comptes sur les états financiers pour 2020 et les propositions du CCIG concernant la révision de son mandat, pour examen par les États Membres.

1.2 On trouvera dans le présent Addendum du onzième rapport le rapport annuel détaillé du CCIG concernant les activités de la période 2021-2022 devant être présenté à la séance finale de la session de 2022 du Conseil, avant la Conférence de plénipotentiaires.

1.3 La composition actuelle du CCIG est la suivante:

– M. Kamlesh Vikamsey (Président)

– M. Honore Ndoko (Vice-Président)

– Mme Sarah Hammer

– M. Alexander Narukavnikov

– M. Henrique Schneider

1.4 À sa dernière réunion, en juillet 2022, le Comité a désigné M. Kamlesh Vikamsey pour un nouveau mandat de Président du CCIG et décidé que ses membres désigneraient un Vice‑Président pour un mandat de deux ans, étant entendu que ce dernier assumerait ensuite la présidence. Le Comité a décidé de nommer M. Honore Ndoko Vice-Président du CCIG.

1.5 Depuis la consultation virtuelle des Conseillers de mai 2021, le CCIG a tenu ses réunions ordinaires selon des modalités virtuelles du 4 au 6 octobre 2021 et du 14 au 16 février 2022, et en présentiel du 11 au 13 juillet 2022, avec possibilité de participer à distance. Une autre réunion officielle virtuelle a eu lieu le 14 septembre 2022 afin d'examiner le rapport du Vérificateur extérieur des comptes sur les états financiers pour 2021.

1.6 En raison du calendrier comprimé qui a été observé pour les réunions virtuelles du CCIG et de la nécessité d'un suivi de certaines questions placées sous sa responsabilité, les membres du Comité ont tenu plusieurs autres réunions entre 2021 et 2022. Le Comité a désigné un membre, M. Henrique Schneider, pour se rendre à Genève en octobre 2021 afin de s'entretenir avec l'équipe de direction de l'UIT et les vérificateurs extérieurs pour examiner l'état d'avancement du rapport du Vérificateur extérieur des comptes pour 2020. Le Président du CCIG a eu plusieurs réunions avec la direction de l'UIT, les vérificateurs des comptes (Corte dei Conti) et les nouveaux vérificateurs extérieurs, issus du Bureau national de contrôle des finances publiques du Royaume‑Uni, lors de son séjour à Genève, en vue de la session de mars 2022 du Conseil; et des séances d'information virtuelles ont aussi eu lieu en juin 2022.

1.7 Depuis la soumission de son dernier rapport d'activité annuel à la session de 2021 du Conseil, le Comité a travaillé dans tous ses domaines de compétence, en particulier les suivants: audit interne; gestion des risques; contrôle interne; évaluation; éthique; états financiers et établissement des rapports financiers; et vérification extérieure des comptes.

1.8 Tous les rapports des réunions du Comité, ainsi que ses rapports annuels et d'autres documents essentiels, peuvent être consultés par les membres de l'UIT sur le site web public de l'UIT, dans la [partie consacrée au CCIG](http://www.itu.int/en/council/Pages/imac.aspx), ainsi que sur la page web du [Conseil de l'UIT](https://www.itu.int/fr/council/2018/Pages/default.aspx).

1.9 Les membres du CCIG se félicitent dans l'ensemble des interactions entre la direction de l'UIT et le CCIG dans le cadre d'un processus constructif, de la capacité d'adaptation et de la disponibilité de la direction pour traiter les questions du CCIG, ainsi que de la réactivité dont la direction fait preuve en sollicitant l'avis du CCIG sur plusieurs questions relevant de son champ d'action et de son domaine de compétence. On trouvera les observations et les recommandations se rapportant plus particulièrement aux sujets relevant de la compétence du CCIG dans les sections correspondantes du présent rapport.

# 2 Situation des recommandations formulées par le CCIG

2.1 Conformément à la pratique habituelle, et afin d'aider le Conseil à suivre les mesures prises en application des recommandations du CCIG, le Comité a examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations qu'il avait formulées précédemment. On trouvera des informations actualisées dans l'Annexe 1.

2.2 À ce jour, plus de 90% des recommandations du CCIG ont été appliquées (56 recommandations sur 62), tandis que 6 recommandations (moins de 10%) sont actuellement mises en œuvre par le secrétariat.

# 3 ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE DE L'UIT

3.1 Le CCIG a reçu des informations de la part de la Division de la stratégie et de la planification concernant la procédure d'élaboration du Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027.

3.2 à la suite de la session de mars 2022 du Conseil, le Comité a aussi eu la possibilité d'examiner le projet de Plan stratégique pour formuler des observations, comme le Conseil l'y avait invité.

3.3 Dans l'ensemble, le Comité a estimé que le projet de Plan stratégique était bien construit et a évalué favorablement la conception intersectorielle du cadre stratégique et le fait qu'un suivi opérationnel fondé sur des indicateurs de résultats soit prévu, selon le conseil formulé précédemment par le CCIG.

3.4 Le Comité a examiné le contenu du projet de Plan stratégique et les composantes proposées pour le cadre stratégique. Vu l'évolution rapide et dynamique des TIC, le CCIG est d'avis que l'UIT devrait considérer la cybersécurité comme une question très importante et un volet essentiel de ses activités.

3.5 Le Comité a aussi relevé l'emploi du terme "croissance économique" dans le projet de Plan stratégique, et fait valoir que l'Union devrait plutôt viser à la prospérité, notion qui n'envisage pas seulement la croissance économique telle qu'elle ressort des données statistiques, mais aussi selon une conception intégrée qui englobe le bien-être économique et un environnement durable.

3.6 Enfin, le CCIG a souligné qu'il importe que la direction de l'UIT commence déjà à réfléchir à l'application du nouveau Plan stratégique au niveau des gestionnaires.

# 4GESTION FINANCIÈRE

4.1 Le CCIG a continué de suivre les principales questions de gestion financière et de s'entretenir des faits nouveaux avec le Département de la gestion des ressources financières.

4.2 En particulier, le Comité a été tenu informé de la procédure d'élaboration du projet de plan financier pour la période 2024-2027 ainsi que des faits nouveaux concernant l'exécution du budget.

4.3 Le CCIG s'est entretenu avec la direction de l'UIT des obstacles rencontrés dans l'établissement du plan financier s'agissant des activités et des demandes de ressources lesquelles pour un financement n'a pas encore été trouvé, ainsi que de la diminution enregistrée du côté des produits en 2021 et 2022 qui s'est soldée par une absence d'économies au cours de l'exécution du budget précédent.

4.4 Le Comité entend suivre de près la situation de l'organisation pour ce qui est de la disponibilité de ressources financières, ainsi que les prévisions de ressources et l'allocation des ressources dans le prochain cadre budgétaire.

4.5 Le Comité s'est aussi penché sur la différence concernant les taux d'actualisation/d'intérêt dans les états financiers, notant les conséquences qui en résultent sur la situation financière de l'organisation, et la nécessité de parvenir à une plus grande adaptabilité.

4.6 Le Comité a examiné les conclusions de la mission spéciale chargée, à la demande du Secrétaire général, d'assurer un suivi analytique complémentaire du cas de fraude survenu à Bangkok, mis au jour en 2018. Le Comité a salué le fait que l'ensemble des conséquences de la fraude avaient été identifiées et quantifiées, et que de nouveaux enseignements avaient été tirés. Le Comité a noté que des mesures correctives sont à l'étude pour remédier aux déficiences apparues dans la vérification juricomptable menée précédemment.

# 5 PROJET DE BÂTIMENT DU SIÈGE DE L'UIT

5.1 Le CCIG a continué de recevoir à intervalles réguliers des informations du Chef de la Division de la gestion des installations et du projet de bâtiment au sujet des progrès accomplis et des faits nouveaux survenus dans le cadre du projet de bâtiment du siège de l'UIT. Le CCIG constate avec satisfaction que la mise en œuvre du projet est jusqu'à maintenant maîtrisée.

5.2 Vu l'ampleur du projet et les risques associés à sa mise en œuvre et les problèmes techniques qu'un tel projet va susciter, le CCIG a réaffirmé que les capacités techniques devaient être renforcées au niveau des structures de gouvernance et de supervision du projet. Il convenait à cet effet de faire appel à un référent technique expérimenté pour assurer un contrôle efficace du projet et "questionner" les ressources engagées dans son exécution.

5.3 Pour ce qui est des moyens d'audit, le Comité a pris acte du rapport de l'audit du projet de nouveau siège de l'UIT mené par l'Unité de l'audit interne, et continué de recommander la conduite d'audits périodiques, après avoir amélioré comme il se doit les moyens techniques nécessaires à ces audits lorsque l'exécution du projet commencera.

5.4 Le CCIG a appelé l'attention sur les changements qui pourraient survenir dans les prix et le calendrier, du fait des problèmes d'inflation et de chaîne d'approvisionnement au niveau mondial, qui créent un risque de dépassement des coûts et des retards dans l'exécution. La direction doit prendre en considération ces nouveaux risques et prévoir des mesures pour les atténuer.

5.5 En outre, le CCIG attire l'attention de la direction de l'UIT et du Conseil sur les préoccupations soulevées dans le rapport du Vérificateur extérieur des comptes pour 2021, concernant les risques susceptibles de peser sur le projet de nouveau bâtiment du siège de l'UIT.

5.6 Le CCIG continuera de suivre l'avancement du projet, compte tenu de son importance et des risques qu'il implique.

|  |
| --- |
| **Recommandation 2**[[1]](#footnote-1) **(2022)**: Le CCIG recommande de renforcer les capacités techniques au niveau des structures de gouvernance et de supervision du projet de bâtiment du siège de l'UIT, en y incluant un référent technique expérimenté pour assurer un contrôle efficace du projet et "questionner" les ressources engagées dans son exécution. |

# 6 PASSATION DE MARCHÉS

6.1 Le CCIG a collaboré avec le nouveau Chef de la Division des achats et été informé de la situation générale de la fonction de passation de marchés à l'UIT, des difficultés opérationnelles, des progrès de la révision du manuel sur la passation de marchés et du processus visant à renforcer la formation du personnel des bureaux régionaux.

# 7 AUDIT INTERNE

7.1 Le CCIG a continué de formuler des avis sur la fonction d'audit interne et de collaborer avec l'Unité de l'audit interne. Le Comité a reçu à intervalles réguliers des informations du Chef de l'Unité de l'audit interne sur la planification et l'état d'avancement des travaux de l'Unité de l'audit interne.

7.2 Dans son rapport annuel de 2020 à l'intention du Conseil, le CCIG avait recommandé que l'Unité de l'audit interne soit considérablement renforcée sur le plan des ressources, de la portée et de l'adéquation des processus.

7.3 Le Comité s'est donc félicité des progrès accomplis dans ce domaine en renforçant dûment les ressources de l'Unité de l'audit interne. Le CCIG espère que tous les postes vacants seront pourvus rapidement, de manière à ce que toute l'attention soit portée sur les travaux d'audit directs. Le Comité va donc continuer à suivre les progrès accomplis concernant la mise en œuvre de sa recommandation à cet égard.

7.4 Le CCIG a eu la possibilité d'examiner les rapports d'audit ci-après depuis la soumission de son dernier rapport annuel à la session de 2021 du Conseil:

– l'inspection portant sur les prestations accordées au personnel;

– l'audit des programmes, projets et activités supplémentaires (PPSA) financés par des contributions volontaires et des fonds;

– l'audit du projet de nouveau siège de l'UIT; et

– le rapport d'audit interne sur le système de gestion de l'environnement.

7.5 Le CCIG a relevé l'importance des principales conclusions des rapports et souligné la nécessité d'aborder les Recommandations avec la direction de l'UIT ainsi que de réfléchir aux mesures de suivi à prendre pour leur donner effet.

7.6 Le CCIG invite la direction de l'UIT à continuer d'œuvrer dans le bon sens pour renforcer l'Unité de l'audit interne en ce qui concerne ses ressources, son champ d'action et l'adéquation de ses processus.

7.7 Le CCIG appuie les travaux menés pour actualiser la Charte d'audit interne, qui devraient permettre de définir plus précisément les objectifs, les pouvoirs, les responsabilités, l'indépendance et le rôle de la fonction d'audit interne à l'UIT.

# 8 ÉTHIQUE

8.1 Le CCIG a continué de dialoguer avec le Responsable de l'éthique et de recevoir des informations à intervalles réguliers, en s'entretenant avec celui-ci des faits nouveaux et du progrès des activités, en particulier de la gestion des déclarations de situation financière de tous les fonctionnaires, de l'objectif de renforcement des cadres et des activités de formation en cours, ainsi que le rôle du Bureau de l'éthique dans la réception des allégations de manquement et la gestion de leur examen préliminaire.

8.2 Le Comité a pris note avec satisfaction de l'action du Bureau et souligné l'importance de formations annuelles obligatoires pour l'ensemble du personnel.

8.3 Le CCIG a aussi examiné le rôle du Bureau de l'éthique dans la conduite des examens préliminaires des allégations communiquées, en recommandant que la méthode appropriée pour cette question soit examinée collectivement au moment de la conception du cadre de contrôle global de l'UIT.

|  |
| --- |
| **Recommandation 3 (2022)**: Le CCIG recommande que des formations obligatoires soient dispensées chaque année sur l'éthique afin que celle-ci reste une préoccupation constante et de créer une culture de l'éthique, l'ensemble du personnel disposant d'un apprentissage dans ce domaine chaque année. |

# 9 FONCTION D'INVESTIGATION

9.1 Le CCIG a suivi la question de la création de la fonction d'investigation, ayant fait valoir, dans son neuvième rapport annuel au Conseil, à la session de 2020 de celui-ci, la nécessité de disposer d'un référent spécifique pour les enquêtes.

9.2 Le Comité s'est mis en rapport avec la cheffe de l'Unité d'investigation qui l'a renseigné sur le nombre d'affaires ayant donné lieu à une enquête, ainsi que le nouveau système de gestion des affaires aujourd'hui opérationnel, mis gracieusement par l'OMPI à la disposition de l'UIT qui l'a adapté à ses besoins spécifiques.

9.3 Le CCIG a été informé qu'une charte des enquêtes a aussi été rédigée, et certains points en suspens ont été soulevés par l'Unité d'investigation concernant les sujets suivants: *a)* rôle du Comité de contrôle par rapport à l'Unité d'investigation; *b)* indépendance de la fonction d'investigation pour ce qui est des décisions d'ouverture d'une enquête; *c)* maîtrise par la fonction d'investigation de l'ensemble du processus, y compris la prise en charge des enquêtes.

9.4 Le CCIG a souligné qu'il importe de fixer un cadre de gouvernance approprié à la fonction d'investigation, qui devra être défini dans la charte des enquêtes, dans les meilleurs délais, et de façon cohérente avec les modifications qui s'imposent pour actualiser les chartes ayant trait aux autres fonctions internes interdépendantes.

# 10 HARMONISATION ET Coordination DES FONCTIONS DE CONTRÔLE INTERNE

10.1 Le CCIG a entretenu un dialogue avec toutes les fonctions et services internes chargés du contrôle (audit interne, éthique et enquêtes) et reçu d'eux des informations à intervalles réguliers. Il a fait valoir que la mise en place de chartes harmonisées aiderait les services concernés à s'acquitter de leur rôle et à coordonner leurs activités et délimiterait précisément leur champ d'action respectif.

10.2 Le Comité a donc fait valoir qu'il serait nécessaire d'étoffer et d'harmoniser les chartes de l'ensemble des fonctions interdépendantes (audit interne, éthique et investigation).

|  |
| --- |
| **Recommandation 4 (2022)**: Le CCIG recommande à l'UIT de veiller à ce que les chartes des fonctions internes d'audit interne, d'investigation et d'éthique soient harmonisées et achevées. |

|  |
| --- |
| **Recommandation 5 (2022)**: Le CCIG recommande à l'UIT de veiller à ce que les services chargés de l'audit interne, des enquêtes et de l'éthique coordonnent leurs activités. |

# 11 Groupe de travail sur les contrôles internes

11.1 Le Comité a continué de recevoir des informations sur l'ensemble des dispositions prises à la suite du cas de fraude survenu dans un bureau régional, de la part du Président du Groupe de travail du contrôle interne, de la Directrice du Bureau de développement des télécommunications (BDT) et des hauts fonctionnaires siégeant au groupe de travail.

11.2 Le CCIG a noté avec satisfaction précédemment le plan communiqué par le groupe de travail et le fait que les diverses entités du secrétariat ont mobilisé des ressources importantes, ce qui permis un volume de travail considérable, toutes ces mesures allant dans le bon sens.

11.3 Le Comité a pris note avec satisfaction des nets progrès qui sont faits dans l'amélioration du contrôle interne au niveau du BDT, et a réaffirmé qu'il est nécessaire que les mesures de contrôle soient appliquées à l'échelle de toute l'organisation.

11.4 Le CCIG a noté que l'évaluation par l'Unité de l'audit interne de l'efficacité des mesures prises par le Groupe était achevée et qu'elle figurait dans les conclusions finales du Vérificateur extérieur des comptes.

11.5 Le CCIG a pris note avec satisfaction des résultats de l'évaluation et de l'efficacité avec laquelle le groupe de travail mène ses activités, qui représentent une importante vers un règlement concernant le cas de fraude et les insuffisances relevées auparavant.

11.6 Le Comité a souligné que l'application du cadre de responsabilité de l'UIT doit se concrétiser, en veillant à ce qu'il existe un plan d'exécution orienté vers le renforcement de la culture de la responsabilité à tous les niveaux de l'organisation. Il a souligné la nécessité que le personnel y adhère ce que permettra la diffusion d'une culture de la responsabilité, grâce à la formation et à l'intégration dans les systèmes d'appui, y compris en en tenant compte dans le système intégré de planification et de gestion des ressources institutionnelles (ERP). Un cadre de responsabilité convenablement intégré contribuerait à la réduction des risques, en améliorant la conscientisation et la transparence. Le CCIG recommande d'élaborer un plan d'exécution dont le suivi pourra être assuré, une attention particulière devant être accordée aux bureaux régionaux, qui devraient être intégrés dans le processus.

11.7 Le CCIG a demandé que des renseignements à jour lui soient communiqués en particulier à sa prochaine réunion sur l'avenir du groupe de travail pour ce qui est de savoir comment ce dernier compte poursuivre son action afin que le contrôle interne et le processus de gestion des risques continuent de s'améliorer.

|  |
| --- |
| **Recommandation 6 (2022)**: Le CCIG recommande que l'application du cadre de responsabilité soit axée sur la diffusion d'une culture de la responsabilité, en veillant à ce que le personnel y adhère, grâce à une formation appropriée et à l'intégration dans les systèmes d'appui, dont le système ERP, et en faisant en sorte que le cadre soit efficace et convenablement intégré, y compris au niveau des bureaux régionaux, afin de garantir la réduction des risques. |

# 12 PRÉSENTATION DU NOUVEAU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR DES COMPTES: LE BUREAU NATIONAL DE CONTRÔLE DES FINANCES PUBLIQUES DU ROYAUME‑UNI

12.1 Le CCIG a pris contact avec le nouveau Vérificateur extérieur des comptes, le Bureau national de contrôle des finances publiques du Royaume-Uni, qui lui a communiqué des informations. Le Vérificateur extérieur des comptes a présenté son expérience et sa conception de l'audit et expliqué en détail la méthode qui sera suivie à l'UIT. Le CCIG a indiqué ses attentes concernant le calendrier de présentation des rapports.

12.2 Le CCIG s'est félicité de la façon dont le Vérificateur extérieur des comptes a exposé son plan, en particulier de l'intérêt porté à l'évaluation de l'efficacité et de la productivité des activités de l'UIT. Il a aussi noté avec satisfaction l'utilisation efficace qui était faite des données et de l'analyse et a invité l'UIT à tirer parti de ces outils pour dégager de meilleures observations, notamment sur les aspects financiers, et renforcer ainsi sa deuxième ligne de défense.

12.3 Pour ce qui est du Vérificateur extérieur des comptes sortant (Corte dei Conti), le Comité a indiqué qu'il importe au plus haut point que tous les documents utiles soient communiqués en temps utile au nouveau Vérificateur extérieur, et l'a invité à faire le point des recommandations non encore appliquées de façon que celles qui le sont puissent être dûment classées.

12.4 Le CCIG a aussi eu une réunion tripartite constructive avec l'Unité de l'audit interne et le nouveau Vérificateur extérieur des comptes, où il a abordé la nécessité d'une bonne collaboration entre les deux instances, et des questions comme le rôle de chacune selon leurs capacités d'audit respectives concernant le projet de construction du bâtiment du siège, et la clarification du rôle du Vérificateur extérieur des comptes à cet égard.

12.5 Le CCIG aussi salué la volonté exprimée par le nouveau Vérificateur extérieur des comptes de s'atteler dans les meilleurs délais à la question de la présence régionale de l'UIT en vue de se familiariser avec le fonctionnement de celle-ci et de procéder à une évaluation des risques.

# 13 VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR DES COMPTES (Corte dei Conti)

13.1 Le CCIG a procédé à plusieurs échanges formels et informels avec le Vérificateur extérieur des comptes où il a été question de l'état d'avancement des rapports du Vérificateur extérieur et de leurs principales conclusions, notamment dans le cadre d'une réunion organisée après l'établissement de la version finale du dernier rapport soumis avant la séance finale du Conseil à la PP-22. Le rapport du Vérificateur extérieur des comptes concernant les états financiers de 2021 est le dernier rapport que la Corte dei Conti a produit dans le cadre de son mandat à l'UIT.

13.2 Le CCIG s'est félicité des conclusions du rapport sur les états financiers pour 2021 et a constaté avec satisfaction qu'un avis sans réserve avait été formulé par le Vérificateur extérieur des comptes.

13.3 Dans son rapport pour 2021, le Vérificateur extérieur des comptes a de nouveau mis l'accent sur l'incidence des passifs actuariels correspondant aux prestations à long terme dues aux fonctionnaires dans l'état de la situation financière, en particulier en ce qui concerne l'Assurance maladie après la cessation de service (ASHI).

13.4 Le CCIG recommande que le Conseil accorde une attention prioritaire au rapport et aux recommandations du Vérificateur extérieur des comptes.

13.5 En outre, le CCIG a pris note du rapport spécial sur la vérification relative au Bureau régional pour les Amériques, qui fait suite à la visite de la Corte dei Conti dans le Bureau de Brasilia, et contient une série de vingt-trois (23) recommandations visant à améliorer les contrôles internes.

13.6 Pour ce qui est de la phase de transition vers la nouvelle équipe de vérificateurs extérieurs des comptes (le Bureau national de contrôle des finances publiques du Royaume-Uni), le CCIG a rappelé les délais stricts et fait valoir qu'un plan de transfert/transition précis serait nécessaire, s'agissant des documents à transmettre et du suivi des recommandations du Vérificateur extérieur précédent.

13.7 Comme indiqué au point 12.3, le Comité a fait valoir qu'il importe au plus haut point que tous les documents nécessaires soient communiqués en temps utile au nouveau Vérificateur extérieur, et a invité le Vérificateur sortant à faire le point des recommandations non encore appliquées de façon que celles qui le sont puissent être dûment classées.

13.8 Étant donné que l'année 2021 était la dernière année où la vérification des comptes était réalisée par la Cour des comptes italienne (Corte dei Conti), le CCIG tient à saluer tous les efforts déployés par le Vérificateur extérieur des comptes sortant, et à saluer ses travaux ainsi que ses interactions de grande qualité avec le CCIG, tout en reconnaissant également l'attention accordée par le Secrétaire général, l'engagement dont il a fait preuve et le fait qu'il ait consacré son temps et ses ressources au processus. Le CCIG remercie également l'équipe de direction de l'UIT pour sa collaboration et ses efforts.

# 14 FONCTION D'ÉVALUATION

14.1 Le CCIG avait déjà souligné l'importance de la fonction d'évaluation et la nécessité pour l'organisation de l'exercer de façon plus ciblée, en renforçant la culture de l'évaluation au sein de l'Union et en intégrant progressivement l'évaluation dans chaque initiative ou projet de grande ampleur.

14.2 Le CCIG continuera de collaborer avec la direction de l'UIT pour progresser dans ce domaine.

# 15 COLLABORATION AVEC LA DIRECTION DE L'UIT/DIVERS

15.1 Conformément à la pratique établie, le CCIG a continué d'échanger avec le Secrétaire général de l'UIT sur les délibérations et les observations à la réunion du Comité. Le CCIG a pris note des discussions ouvertes et constructives avec le Secrétaire général, et se réjouit de son implication, de son engagement et de son action en vue de remédier aux problèmes soulevés par le Comité.

15.2 Les membres du CCIG tiennent en outre à renouveler l'expression de leur gratitude au Vice-Secrétaire général et aux Directeurs des Bureaux, en particulier à la Directrice du Bureau de développement des télécommunications, pour le rôle moteur qu'ils jouent dans les efforts visant à pallier les insuffisances du système de contrôle interne.

15.3 Les membres du Comité tiennent de plus à remercier les fonctionnaires de l'UIT pour leur appui, leur coopération et leur attitude constructive en vue de favoriser le fonctionnement efficace du Comité, et en particulier l'appui louable du secrétariat.

15.4 Le Comité souhaite aussi remercier les États Membres et le Conseil d'avoir confié ces responsabilités importantes aux membres du CCIG.

15.5 La composition du CCIG, ses responsabilités, son mandat et ses rapports sont disponibles sur le site web public de l'UIT, dans la partie consacrée au CCIG: <http://www.itu.int/imac>.

# 16 PLANIFICATION DES RÉUNIONS DU CCIG EN 2022-2023

16.1 Le CCIG a prévu de tenir ses prochaines réunions ordinaires pour la période 2022-2023 aux dates ci-après, qui restent à confirmer: du 2 au 4 novembre 2022; 3 jours dans la semaine commençant le 13 février 2023; du 5 au 7 juin 2023; et du 30 octobre au 1er novembre 2023.

ANNEXE 1: MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU CCIG

Source: Outil de suivi de la conformité de l'UIT – Dernière mise à jour: **14 septembre 2022**



**Rec. de l'année**

**Évolution du taux de Rec. mises en œuvre dans le temps, par année – Rec. de l'année**

Fonction d'audit interne

Gestion des risques

Contrôles internes

États financiers

Projet de bâtiment du siège

Éthique

Passifs de l'ASHI

CCIG

Passation de marchés

Stratégie

Transformation numérique

Audit externe

Accord de pays hôte...

Ressources humaines

Secrétariat du CCIG

Présence régionale

**Recommandations par domaine**

État d'avancement:  Mise en œuvre  En suspens

**Rec. par année et par état d'avancement**

État d'avancement:  Mise en œuvre  En suspens

**9,68%**

**90,32%2%**

En cours

Mise en œuvre achevée

**Mises en œuvre/Nombre total de Rec.**

**Tableau de bord de la conformité à l'échelle de l'UIT – Mise en œuvre des Rec. du CCIG**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. La Recommandation 1 du CCIG (2022) figure dans le Document C22/22 et se lit comme suit: "*Le CCIG recommande à la haute direction de dialoguer avec les vérificateurs extérieurs des comptes pour les convaincre que les activités de contrôle déjà mises en place sont adaptées, afin qu'ils puissent mener des procédures de vérification des comptes satisfaisantes leur permettant d'émettre l'avis que les états financiers sont exempts d'erreurs ou d'inexactitudes significatives*". [↑](#footnote-ref-1)